



 Séance du mercredi 24 juin 2026

Délibération n° 05_2026_076
**Centre de santé de Charenton du Cher : délibération portant sur validation du projet de
création d'un centre de Santé à Charenton du Cher et plan de financement**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 24 juin deux mille vingt-six à 18 heures
salle des Actes de l'hôtel de Ville à Saint-Amand-Montrond.

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants	POUR	CONTRE	Abstentions	Date de convocation	Date de l'affichage
38	31	5	36	26	0	10	12/06/2026	12/06/2026

Conseillers présents :

Almaric GUIDOUX, Aurélien DEQUIEDT, Olivier PARILLAUD, Roger PORTMANN, Fabienne PETIT, Sylvie HOCHARD remplace Didier NOYER, Christelle DAGOIS, Patrick BIGOT, Fabienne TROMPAS, Philippe AUZON, Philippe PERRICHON, Richard BEGUIN, Franck DAUMIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Stéphane GIBAUT, Brice SOULIVONG, Emmanuel RIOTTE, Isabelle CHAPUT, Philippe MARME, Geoffroy CANTAT, Arnaud CHAMPAGNEUX, Brigitte MERCIER, Raphaël FOSSET, Patrick RAVARD, Desislava DIMOV, Jean-Pierre PEAUDECERF, Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Patrick MOREL, Michelle RIVET arrivée à la question 4b

Conseillers ayant donné pouvoir :

Jacqueline CHAMPION pouvoir à Isabelle CHAPUT
Mélanie GROSBOT pouvoir à Arnaud CHAMPAGNEUX
Sophie CUINIERES pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Pascal AUPY pouvoir à Fabienne PETIT
Charles ADOLPH pouvoir à Aurélien DEQUIEDT

Conseillers absents :

Philippe AUPET
Jean-Pierre PENAULT

Secrétaire de séance : Patrick BIGOT

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 juin 2026

Délibération n° 05_2026_076

Centre de santé de Charenton du Cher : délibération portant sur validation du projet de création d'un centre de Santé à Charenton du Cher et plan de financement

Madame Desislava DIMOV, vice-présidente à la santé, présente le dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de France ;

Considérant les difficultés d'accès aux soins rencontrées sur le territoire communautaire et la nécessité de favoriser l'installation durable de professionnels de santé ;

Considérant l'installation du dispositif des Médecins Solidaires sur la commune de Charenton-du-Cher, qui a mis en évidence la nécessité de disposer d'un équipement adapté à l'accueil des professionnels de santé ;

Considérant que le projet de centre de santé s'inscrit dans les orientations du projet de territoire de la Communauté de communes Cœur de France ;

Considérant que la Communauté de communes a lancé, le 18 juillet 2025, une consultation de maîtrise d'œuvre sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 700 000 € HT ;

Considérant que le cabinet de maîtrise d'œuvre représenté par Monsieur Stéphane Pichon a été retenu le 30 septembre 2025 pour un montant d'honoraires de 59 500 € HT ;

Considérant que les études de conception ont conduit à une réévaluation du coût prévisionnel de l'opération, estimé désormais à 1 501 900 € HT hors maîtrise d'œuvre ;

Considérant que le permis de construire a été déposé le 19 décembre 2025 afin de préserver les possibilités de financement du projet, notamment au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Considérant que l'acquisition du terrain d'assiette du projet auprès de la commune de Charenton-du-Cher à l'euro symbolique a été confirmée ;

Considérant que ce projet constitue un équipement structurant pour le territoire, contribuant à l'amélioration de l'accès aux soins, à l'attractivité du territoire et au maintien d'une offre médicale de proximité ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à la majorité des voix et 10 abstentions (Philippe MARME, Richard BEGUIN, Roger PORTMANN, Aurélien DEQUIEDT et son pouvoir, Olivier PARILLAUD, Desislava DIMOV, Patrick RAVARD, Patrick BIGOT, Yan CADIER) décide :

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans

- de confirmer l'intérêt communautaire du projet de centre de santé à Charenton-du-Cher au regard des enjeux d'accès aux soins et d'attractivité du territoire ;
- de valider le principe de réalisation du projet de centre de santé porté par la Communauté de communes Cœur de France ;
- de prendre acte du coût prévisionnel de l'opération, arrêté à la somme de 1 501 900 € HT hors maîtrise d'œuvre ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération, intégrant les demandes de subventions susceptibles d'être mobilisées auprès de l'État et de tout autre partenaire financier.
- d'autoriser le Président à poursuivre les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à la réalisation du projet, notamment la recherche de financements et le dépôt de toute demande de subvention ;
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire,



Patrick BIGOT

Le Président,



Emmanuel RIOTTE

PLAN DE FINANCEMENT DE

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

COMMUNES CŒUR DE France

ID : 018-200036135-20260624-05_2026_076-DE



NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	COMMUNAUTE DE
NUMÉRO SIRET :	20003613500073
INTITULÉ DU PROJET :	CRÉATION D'UN CENTRE DE SANTÉ A CHARENTON-DU-CHER

NATURE DES DÉPENSES	H.T.
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	127 661,50 €
études	4 045,00 €
travaux	1 501 900,00 €
Aléa	0,00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	1 633 606,50 €

		H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL					
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT					
DETR demandée	200 000,00 €		12,24 %	12/01/2026	
DSIL demandée	0,00 €		0,00 %		
Fonds vert	0,00 €		0,00 %		
FNADT	0,00 €		0,00 %		
Agence nationale du sport	0,00 €		0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €		0,00 %		
ADEME	0,00 €		0,00 %		
Agence de l'Eau	0,00 €		0,00 %		
Autre aide de l'Etat à préciser : 1/	0,00 €		0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)					
Fonds européens	0,00 €		0,00 %		
Conseil départemental	347 268,00 €		21,26 %	15/10/2025	
Conseil régional	0,00 €		0,00 %		
Fonds de concours	0,00 €		0,00 %		
Autre collectivité :	0,00 €		0,00 %		

Sous-total aides publiques	547 268,00 €
-----------------------------------	---------------------

33,50 %

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons	0,00 €
Aides privées	0,00 €
Autres (CAF, Fondation d'entreprise Crédit Agricole Centre Loire)	20 000,00 €
Sous-total aides non publiques	20 000,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	1 053 065,50 €
Emprunt	0,00 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	13 273,00 €
Total autofinancement	1 066 338,50 €

65,28 %

Total Financement H.T. 1 633 606,50 €

La collectivité s'engage à communiquer au préfet, sans délai, toute modification de plan de financement, de périmètre, de destination, de calendrier ou de nature des travaux.

La collectivité s'engage à fournir aux services préfectoraux, dès réception, une copie des décisions relatives à l'ensemble des aides publiques obtenues.

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndicat s'est prononcé.



Ont signé les membres présents à la séance du mercredi 24 juin 2026 à 18 h

Almaric GUIDOUX



Pascal AUPY

Pouvoir à
Fabienne PETIT

Aurélien DEQUIEDT



Fabienne PETIT



Olivier PARILLAUD



Didier NOYER

Remplacé par Sylvie HOCHARD



Roger PORTMANN



Christelle DAGOIS



Patrick BIGOT



Fabienne TROMPAS



Philippe AUZON



Philippe PERRICHON



Michelle RIVET



Richard BEGUIN



Franck DAUMIN



Yan CADIER



Clarisse DULUC



Stéphane GIBAUT



Brice SOULIVONG



Emmanuel RIOTTE



Isabelle CHAPUT



Philippe VARME



Jacqueline CHAMPION

Pouvoir à Isabelle CHAPUT

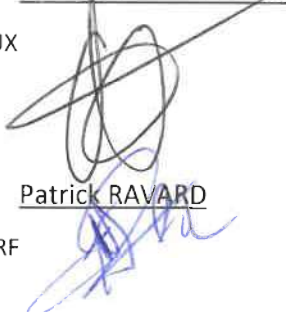
Geoffroy CANTAT



Mélanie GROSBOT

Pouvoir à Arnaud CHAMPAGNEUX

Arnaud CHAMPAGNEUX



Brigitte MERCIER



Raphaël FOSSET



Sophie CUINIERES

Pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF

Patrick RAVARD



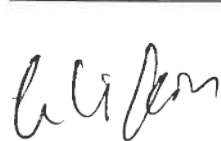
Desislava DIMOV



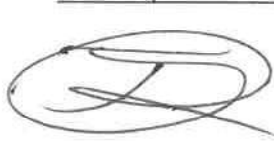
Jean-Pierre PEAUDECERF



Antoine LE VILAIN



Frédérique BISSONNIER



Philippe AUPET

Absent

Jean-Pierre PENAULT

Absent

Patrick MOREL



Charles ADOLPH

Pouvoir à
Aurélien DEQUIEDT